

Wellness Company AG
6343 Rotkreuz

Date d'émission 29.07.2020, Révision 29.07.2020

Version 01

Page 1 / 9

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

SpaBalancer pH-Minus Granulat

IUPAC	Hydrogénsulfate de sodium
EU-INDEX	016-046-00-X
EINECS/ELINCS	231-665-7
CAS	7681-38-1

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Correcteur de pH

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	Wellness Company AG Birkenstrasse 49 6343 Rotkreuz / SUISSE Téléphone +41(0)41 320 20 20 Site internet www.wellness-company.ch E-mail info@wellness-company.ch
---------	--

Secteur informatif

Informations techniques	info@wellness-company.ch
Fiche de Données de Sécurité	sdb@chemiebuero.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif	145 (24h)
--------------------	-----------

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Eye Dam. 1: H318 Provoque des lésions oculaires graves.

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

DANGER

Contient:

Hydrogénsulfate de sodium EU-INDEX 016-046-00-X

Mentions de danger

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.

2.3 Autres dangers

Dangers pour l'environnement

Cette substance / ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des concentrations égales ou supérieures à 0,1%.

Autres dangers

D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

Wellness Company AG
6343 Rotkreuz

Date d'émission 29.07.2020, Révision 29.07.2020

Version 01

Page 2 / 9

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Conc. [%]	Substance
100	Hydrogénsulfate de sodium
	CAS: 7681-38-1, EINECS/ELINCS: 231-665-7, EU-INDEX: 016-046-00-X
	GHS/CLP: Eye Dam. 1: H318

Commentaire relatif aux composants Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).
Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

3.2 Mélanges

Le produit est une substance.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
Après inhalation	Assurer un apport d'air frais. Transporter la personne contaminée par le produit à l'air frais et l'allonger à un endroit calme. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
Après contact cutané	En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler aussitôt un médecin. Protéger l'oeil non contaminé.
Après ingestion	Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Appeler aussitôt un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risque de lésions oculaires graves.
Effets irritants
Nausées, vomissements.
Diarrhée

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié	Produits extincteurs en poudre. Mousse. Dioxyde de carbone.
Agent d'extinction non approprié	jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.
Oxydes de soufre (SOx).
Oxyde de sodium

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Wellness Company AG
6343 Rotkreuz

Date d'émission 29.07.2020, Révision 29.07.2020

Version 01

Page 3 / 9

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.
Éviter la formation des poussières.
Utiliser un vêtement de protection individuel (voir le SECTION 8).

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Rabattre la poussière par pulvérisation d'eau.
Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
En cas d'écoulement du produit dans les canalisations d'égout/ les eaux superficielles/les eaux souterraines, informer immédiatement les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement. Eviter la formation de poussières.
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.
Éviter la formation et le dépôt de poussières.
Les dépôts de poussières que l'on ne peut éviter doivent être collectés.
Éviter le contact avec les yeux et la peau. Utiliser un vêtement de protection individuel.

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.
Protéger la peau en appliquant une pommade.
Prévoir la possibilité de se laver sur le lieu de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Ne pas stocker avec des solutions alcaliques.
Ne pas stocker avec des produits alimentaires et des aliments pour animaux.
Conserver les récipients hermétiquement fermés.
Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.
Stocker au frais. Stocker au sec.
Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.
Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes et protéger du rayonnement solaire.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur
limite d'exposition (CH)

non applicable

Wellness Company AG
6343 Rotkreuz

Date d'émission 29.07.2020, Révision 29.07.2020

Version 01

Page 4 / 9

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques	Assurer une ventilation du poste de travail adéquate. Pour prêter l'attention à la valeur limite de la poussière. (ACGIH-2011: 10 mg/m ³ ; particules inhalables 3 mg/m ³ particules respirables). Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.
Protection des yeux	Lunettes assurant une protection complète des yeux. (EN 166:2001)
Protection des mains	0,4mm: Caoutchouc nitrile, >480 min (EN 374-1/-2/-3).
Protection corporelle	Vêtement de protection (EN 340)
Divers	Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler les poussières. Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.
Protection respiratoire	En cas de dépassement des valeurs limites sur le lieu de travail ou en cas d'aération insuffisante : porter une protection respiratoire appropriée. En cas de brève exposition, utiliser un masque avec filtre, filtre P2. (DIN EN 143)
Risques thermiques	Non applicable
Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement	Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	solide
Couleur	blanc
Odeur	inodore
Seuil olfactif	Non applicable
Valeur du pH	1,0 (50 g/l)
Valeur du pH [1%]	Pas d'information disponible.
Point d'ébullition [°C]	Décomposition avant obtention du point d'ébullition
Point d'éclair [°C]	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz) [°C]	Non applicable
Limite inférieure d'explosion	Non applicable
Limite supérieure d'explosion	Non applicable
Propriétés comburantes	Non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	Non applicable
Densité [g/ml]	2,34 (20°C)
Densité de versement [kg/m³]	Pas d'information disponible.
Solubilité dans l'eau	285 g/l (25°C)
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	Pas d'information disponible.
Viscosité	Non applicable
Densité relative de vapeur par rapport à l'air	Non applicable
Vitesse d'évaporation	Non applicable
Point de fusion [°C]	315
Auto-inflammation [°C]	n'est pas auto-inflammable
Temp. de décomposition [°C]	Pas d'information disponible.

9.2 Autres informations

Aucun

Wellness Company AG
6343 Rotkreuz

Date d'émission 29.07.2020, Révision 29.07.2020

Version 01

Page 5 / 9

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune connue lors d'une utilisation conforme aux prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions environnantes normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions avec l'eau sous production d'acide sulfurique.

Réactions avec les alcalis et les métaux.

Réagit au contact avec agents d'oxydation forts.

Génère de l'hydrogène en solution aqueuse avec des métaux.

Les mélanges d'hypochlorite de calcium, d'amidon et de carbonate de sodium explosent sous pression.

Réactions violentes avec l'anhydride d'acide acétique et l'éthanol sous inflammation.

10.4 Conditions à éviter

Ne pas surchauffer afin d'éviter une décomposition chimique.

Éviter des températures supérieures à > 300°C.

Le contact avec l'humidité.

10.5 Matières incompatibles

Voir la SECTION 10.3.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Oxydes de soufre (SO_x).

Hydrogène.

Es can d'incendie: voir paragraphe 5.

Wellness Company AG
6343 Rotkreuz

Date d'émission 29.07.2020, Révision 29.07.2020

Version 01

Page 6 / 9

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Substance
Hydrogénsulfate de sodium, CAS: 7681-38-1
LD50, oral, rat: 2490 mg/kg.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	OECD 405: Risque de lésion oculaire grave.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	OECD 404: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	OECD 406: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	OECD 421: NOAEL= 1000 mg/kg bw/day - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénèse	Test de Ames: négatif. Mammalian Cell Gene Mutation Test (OECD 476) in vitro: négatif. Essai d'aberration chromosomique, OECD-473 (in vitro): négatif. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité sur la reproduction	OECD 414: NOEL= 1000 mg/kg bw/day Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénèse	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Remarques générales	Le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations. Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines de sécurité et de protection sanitaire au lieu de travail et aux toxicologues. Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Substance
Hydrogénsulfate de sodium, CAS: 7681-38-1
EC50, (48h), Daphnia magna: 190 mg/l.

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement	Pas d'information disponible.
Comportement dans les stations d'épuration	Avant introduction de rejets dans les stations d'épuration, une neutralisation est généralement nécessaire.
Biodégradabilité	Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Il ne faut pas s'attendre à des accumulations dans les organismes.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Non applicable

Wellness Company AG
6343 Rotkreuz

Date d'émission 29.07.2020, Révision 29.07.2020

Version 01

Page 7 / 9

12.6 Autres effets néfastes

Effet nocif par modification du pH.

Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières premières. Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement et dans les canalisations d'égout.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

Produit

Éliminer comme déchet dangereux.

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

060314

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

150110*

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

Wellness Company AG
6343 Rotkreuz

Date d'émission 29.07.2020, Révision 29.07.2020

Version 01

Page 8 / 9

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID Non

Transport fluvial (ADN) Non

Transport maritime selon IMDG Non

Transport aérien selon IATA Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE 2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006 (REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/CEE ((CE) 2016/2037); (UE) 2015/830; (UE) 2016/131; (UE) 517/2014

RÈGLEMENTS DE TRANSPORT ADR (2019); IMDG-Code (2019, 39. Amdt.); IATA-DGR (2020)

RÈGLEMENTATIONS NATIONALES (CH): Ordonnance sur les produits chimiques - Ochim; Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques - ORRChim; Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs - OPAM; Ordonnance sur les mouvements de déchets - OMoD; Ordonnance du DFI sur les générateurs d'aérosols

- VeVa Code 060314

- VOC-part [%] 0%

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM): Non applicable

- Observer les restrictions d'emploi Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.

- VOC (2010/75/CE) Non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, une appréciation de sécurité des matières été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

16.1 Mentions de danger (SECTION 03)

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Wellness Company AG
6343 Rotkreuz

Date d'émission 29.07.2020, Révision 29.07.2020

Version 01

Page 9 / 9

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ATE = acute toxicity estimate
CAS = Chemical Abstracts Service
CLP = Classification, Labelling and Packaging
DMEL = Derived Minimum Effect Level
DNEL = Derived No Effect Level
EC50 = Median effective concentration
ECB = European Chemicals Bureau
EEC = European Economic Community
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
EL50 = Median effective loading
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances
EmS = Emergency Schedules
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
IATA = International Air Transport Association
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
IC50 = Inhibition concentration, 50%
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
LC50 = Lethal concentration, 50%
LD50 = Median lethal dose
LC0 = lethal concentration, 0%
LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level
LL50 = Median lethal loading
LQ = Limited Quantities
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
NOEC = No Observed Effect Concentration
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
PNEC = Predicted No-Effect Concentration
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
STP = Sewage Treatment Plant
TLV@/TWA = Threshold limit value – time-weighted average
TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
VOC = Volatile Organic Compounds
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.3 Autres informations

Méthode de classification

Eye Dam. 1: H318 Provoque des lésions oculaires graves. (Méthode de calcul)

Positions modifiées

Aucun



Copyright: Chemiebüro®

